

## Le DPC interprofessionnel en soutien de l'exercice coordonné dans le cadre des organisations territoriales de santé et notamment les CPTS

Sur saisine de la Ministre des Solidarités et de la Santé, l'Agence nationale du DPC, lance un appel à projets pour la conception et la réalisation d'actions de DPC interprofessionnel.

### L'exercice coordonné, un enjeu prioritaire pour la transformation du système de santé

Les nouveaux besoins de la population en matière de santé nécessitent la mise en place d'organisations de santé coordonnées entre plusieurs disciplines, plusieurs professions et plusieurs types d'exercice. La prise de conscience des enjeux de communication et de coordination entre professions est partagée par l'ensemble des systèmes de santé.

En France, l'articulation des acteurs du soin au sein des territoires figure parmi les axes clés de la stratégie de transformation du système de santé visant une meilleure coordination des interventions des différents professionnels de santé.

En réponse à ces enjeux, l'apprentissage interprofessionnel a été développé de manière dynamique depuis plusieurs années au niveau international aussi bien dans le champ de la formation initiale que dans celui du développement professionnel continu. Les études disponibles soulignent les effets positifs de ces programmes, en particulier sur le développement des compétences.

### Faire émerger une offre de DPC en appui des organisations et des prises en charge coordonnées dans les territoires

L'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'émergence d'une offre de DPC interprofessionnel en soutien du déploiement de l'exercice coordonné en santé, dans le cadre des organisations territoriales de santé, et plus particulièrement en soutien du déploiement progressif des CPTS ou du fonctionnement des CPTS constituées.

Il est pluriannuel et se déploiera sur 3 ans, de 2020 à fin 2022 avec une première phase de sélection des organismes et des premières actions d'ici décembre 2019.

En réponse à un cahier des charges issu d'une collaboration avec un groupe de travail pluriprofessionnel, les organismes de DPC sont invités à candidater pour proposer des actions de DPC en réponse aux besoins des organisations coordonnées en santé.

### Contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son **site internet** [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)
- à l'adresse [communication@agencedpc.fr](mailto:communication@agencedpc.fr) pour toute demande d'information.

Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel :



Agence nationale du DPC - Communication  
93 av. de Fontainebleau - 94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex  
Tél. : 01 48 76 19 05 - Fax : 01 46 71 24 85